

Initiatives ministérielles

de calcul employée, cela représente une amélioration de 6,5 p. 100.

Bien sûr, cette taxe de vente est un crédit de taxe sur intrants, de sorte que le concessionnaire n'a pas à en faire profiter son client. En conséquence, l'automobile vendue dans la salle d'exposition—je regrette, je ne sais pas quelle circonscription le député représente, mais je crois que c'est dans l'ouest du Canada—coûtera moins cher qu'aujourd'hui dans cette région. Lorsqu'ils pourront vendre un plus grand nombre de voitures parce que le prix est moins élevé, il y aura plus d'emplois à Windsor parce qu'ils produiront plus d'automobiles étant donné que celles-ci coûteront moins cher. C'est un système économique très simple. En fait, un étudiant de première année qui suit le cours d'Économie 101 vous en expliquera exactement le principe.

M. Fisher: Madame la présidente, ce que le député de quelque part en Ontario vient de dire souligne précisément le problème que pose cette taxe. D'après lui, si on prend la taxe sur les ventes des fabricants et qu'on la met à côté de la TPS, on ne voit pas alors la différence. Le fait est que, si on utilise sa calculatrice, ce n'est pas ce que l'on voit. En calculant simplement la TPS, on constate que ce n'est pas une économie. Cela revient précisément au même, comme le député de Mackenzie l'a dit précédemment.

Je proposerais que le député prenne cette leçon à coeur et voie l'auteur de ce projet de loi pour lui faire remarquer que tous les avantages qu'il lui attribue n'existent pas.

Il est honteux qu'il prenne la parole pour tenir ces propos et essayer de faire croire au public qu'il s'ensuivra en quelque sorte une économie lorsque la taxe passera de 13,5 p. 100 à 7 p. 100. Le fait est que cela revient au même et qu'il n'y a pas d'économie.

Le député parle du matériel. Cela peut représenter un avantage, et je pense que, si on le calcule, on arrive exactement au même résultat pour le tracteur également, mais cela obligera l'agriculteur de l'ouest du Canada à devoir toujours mendier auprès du gouvernement fédéral.

Il est exact qu'il obtient un crédit pour TPS, mais il est également vrai qu'il doit le demander. Depuis quelque temps, il est certes devenu évident que le gouvernement ne fait pas preuve d'une grande célérité lorsqu'il s'agit de rembourser de l'argent. Ces agriculteurs seront obligés d'attendre, pas pendant des semaines, mais bien des mois, pour recevoir le crédit, alors qu'ils auront dû payer la TPS à l'avance. Cela en dépit du fait qu'ils ont expres-

sément demandé le contraire, que la taxe ne leur soit pas imputée au moment de l'achat.

M. Soetens: Madame la Présidente, heureusement que mes enfants n'auront pas à suivre de cours de mathématiques du député qui vient de parler! Permettez-moi de citer une dernière observation que j'estime très pertinente, car elle vient du *Toronto Star*, et ce journal ne peut commettre d'erreur à ce sujet:

La nouvelle taxe entraînera une meilleure répartition des ressources, des investissements plus importants et des exportations plus concurrentielles. . . La nouvelle taxe sur les produits et services devrait faire disparaître la plupart des procédés inefficaces engendrés par ces arrangements souvent arbitraires. . .

On parle ici des éléments inclus dans la taxe de vente fédérale.

J'espère que les députés sont maintenant mieux informés et qu'ils retourneront dans leurs circonscriptions pour faire l'éloge de la TPS au lieu de la dénigrer.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Madame la Présidente, mon intervention sur le projet de loi C-62 me rappelle mon voyage à Winnipeg avec le Comité des finances. Peut-être le ministre des Finances devrait-il écouter cette anecdote, car les Canadiens ne se laissent pas prendre à sa supercherie.

Alors que nous montions à bord de l'autocar en quittant la base de l'aviation pour aller tenir nos audiences à Winnipeg, un jeune officier qui était venu nous saluer à notre départ de la base a demandé s'il pouvait poser une question au Comité des finances. Voici la question: «M. Wilson joue-t-il au poker? Nous donne-t-il 9 p. 100 alors que, en fait, nous allons recevoir 7 p. 100?»

Je dois dire au ministre des Finances que ce devait être la tactique du gouvernement dès le point de départ: menacer les Canadiens de les jeter dans la fosse aux lions, mais laissez-les se faire mordre par des chiens. D'une façon ou de l'autre, les Canadiens seront victimes de cette taxe exécrationnelle proposée par le gouvernement.

Au cours de nos voyages d'un bout à l'autre du Canada, bien des choses sont devenues évidentes, dont le fait que tout le monde s'oppose à cette taxe sur les produits et services. Aucun de ceux qui se sont adressés au Comité des finances ou qui lui ont remis des mémoires n'a appuyé la TPS sous sa forme actuelle. Nous avons entendu les témoignages d'hommes d'affaires, d'exploitants de commerces touristiques, de personnes âgées, de pêcheurs, de pêcheuses, de femmes, de gagne-petit, enfin de toutes sortes de gens. Personne ne veut de la taxe sur les produits et services. C'est une mauvaise taxe, tout simplement. Une chose qui m'est apparue de plus en plus clairement lors de mes déplacements dans les régions avec le Comité des finances, c'est que les 48 pays qui ont une taxe à la valeur ajoutée sont de petits pays homogène-